

---

## CHARTRE DE DEONTOLOGIE

---

*« Réconcilier les différences et créer la confiance »*

### I. La vision fondatrice, la mission et les valeurs

#### **Notre vision**

Une société juste, apaisée et confiante où chacun est acteur et citoyen.

#### **Notre mission**

Développer l'engagement citoyen pour favoriser un meilleur vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale.

#### **Notre démarche**

Notre démarche s'inspire de la devise de Gandhi : « Sois le changement que tu veux voir dans le monde ! »

- « Sois le changement... » - Réactivation de nos « boussoles intérieures » : Etre honnête envers soi-même, faire des choix en ayant une démarche désintéressée et altruiste.
- « ...que tu veux voir dans le monde ! » - Création et animation d'espaces de rencontre et d'engagement pour des personnes de toutes convictions, origines, générations et familles de pensée.  
Ces espaces de rencontre peuvent prendre la forme de conférences, formations, ateliers, groupes de parole, séminaires, forums, facilitation de communication et de rencontres en grande partie dans des zones de tensions.

#### **Nos actions**

L'association est un incubateur d'initiatives pour :

- sensibiliser les enfants au rôle qu'ils ont dans la société et les encourager à être des acteurs engagés ;
- mettre en dialogue des personnes de cultures différentes et les inviter à construire ensemble une société où chacun trouve sa place.

#### **Nos valeurs**

- Liberté : liberté de conscience, d'expression, d'être pleinement soi-même.
- Engagement : solidarité, courage et responsabilité.

- Dialogue en vérité : écoute, bienveillance, se reconnaître dans nos différences et nos points communs.
- Confiance : en soi, dans l'équipe, dans la société.
- Laïcité : ouverture à toutes les convictions et courants de pensée dans la tolérance et le respect.

## 2. Responsabilité sociale et environnementale

Initiatives et Changement s'engage pour la diversité et la parité à travers ses recrutements. Elle veille à ce qu'aucune discrimination ne soit faite lors des recrutements.

Initiatives et Changement s'engage pour un développement durable. Elle veille à ce que les meilleures pratiques en termes de développement durable soient appliquées dans le cadre de la vie de l'association et de la mise en œuvre des projets.

## 3. Les relations avec les parties prenantes

### **Relations avec les mécènes et partenaires**

Les mécènes et partenaires d'Initiatives et Changement lui apportent des moyens financiers, en nature ou en compétence. Ces différentes formes de contribution à la réalisation des objectifs d'Initiatives et Changement ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et de parole de l'association.

Le Mécénat doit faire l'objet d'une convention ; les objectifs de l'action envisagée ensemble doivent être établis clairement, l'utilisation des fonds collectés doit être très précise, un rendu financier de l'action doit être transmis, de même qu'une analyse de l'efficacité de la réalisation.

La mise en place d'une convention implique de la part du partenaire qu'il partage la philosophie et les objectifs de l'association. Initiatives et Changement n'aura pas d'engagement avec des entreprises ou organisations dont les activités sont en conflit ou en contradiction avec ses valeurs, son champ d'activités ou tout principe inhérent à cette Charte.

### **Relations avec les donateurs particuliers**

Initiatives et Changement communiquera auprès de tous ses donateurs particuliers pour leur faire connaître les projets, réalisations et faits importants de la vie de l'association, notamment par le biais d'une newsletter régulière.

Toute demande ou réclamation faite à la suite d'un don sera suivie d'une réponse faite avec diligence. L'association s'attache à respecter les volontés des donateurs, si elles sont exprimées, concernant les dons fléchés qu'elle pourrait recevoir.

### **Relations et dépenses avec les fournisseurs**

Dans le choix de ses fournisseurs l'association fera preuve de prudence et d'objectivité. Ne pas gaspiller l'argent des donateurs devant être une priorité, la politique des achats est encadrée par une procédure écrite qui est validée par le Conseil d'Administration. L'association s'engage à privilégier les fournisseurs qui partagent ses valeurs, à mettre en concurrence, et à éviter tous risques de favoritisme envers des sociétés « amies ». Aucun contrat de prestation ne pourra être établi avec une société ou un prestataire proche d'un membre du Conseil ou d'un salarié sans accord préalable du Conseil.

## **Relations avec les bénévoles, salariés, stagiaires ou volontaires en service civique**

D'une part, Initiatives et Changement s'engage à :

- Informer le bénévole, le salarié, le stagiaire ou le service civique sur les objectifs qui guident son action, ainsi que les obligations qu'il devra respecter dans le cadre de sa mission ;
- Etablir de manière précise les conditions de son engagement (temps consacré, tâches confiées, risques, couverture, remboursement des frais) ;
- Formaliser les conditions de cet engagement dans un contrat précis signé par les deux parties (convention de bénévolat, contrat de travail, contrat de stage, contrat d'engagement,...) et respecter ledit contrat ;
- Offrir au bénévole, salarié, stagiaire ou service civique l'encadrement et le soutien nécessaire (conditions de travail, formations nécessaires, ...) ;
- Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement.

D'autre part, le bénévole, salarié, stagiaire ou service civique s'engage à :

- Adhérer aux valeurs et principes fondamentaux ainsi qu'aux objectifs d'Initiatives et Changement ;
- Respecter cette Charte ainsi que son règlement intérieur qui rappelle notamment le devoir de confidentialité ;
- Respecter "l'obligation de réserve". Ne pas nuire par ses actes, ses propos ou ses écrits, à l'image ou l'action d'Initiatives et Changement ;
- Veiller par son attitude personnelle à respecter et à ne pas contrarier les traditions culturelles de ses interlocuteurs ;
- Etre assidu et responsable dans l'accomplissement des tâches assumées ;
- Rendre compte des tâches accomplies et les évaluer régulièrement ;
- Proscrire toute initiative ou décision qui pourraient faire apparaître un conflit d'intérêt ou s'apparenter à de la corruption ;
- Accepter un encadrement et les formations pertinentes pour réaliser les missions demandées ;
- Travailler en équipe et collaborer avec les membres de l'association ;
- Prévenir avec un délai raisonnable de son désengagement afin que l'association puisse s'organiser au mieux et que cela nuise le moins possible à la mission.

Ils sera demandé à l'ensemble des bénévoles, salariés, stagiaires ou volontaires de s'engager par écrit à respecter cette présente Charte.

## **Relations avec les bénéficiaires**

Il n'y a aucune discrimination politique, religieuse ou raciale dans le choix des bénéficiaires des projets : le souci d'efficacité du projet et de sa pérennité présidera aux choix des populations destinataires. Initiatives et Changement France s'engage pour créer des liens de confiance entre des personnes de cultures différentes par un dialogue respectueux de l'identité de chacun et ouvert à tous.

## **4. Transparence financière**

Initiatives et Changement publie sur son site internet son rapport d'activité, ses comptes annuels et son rapport financier.

## 5. Fiabilité des informations

Initiatives et Changement s'engage à vérifier de manière rigoureuse la véracité des informations qu'elle diffuse auprès du public notamment via son site internet et ses brochures de communication. Cette vérification ne peut néanmoins n'être qu'une obligation de moyen et Initiatives et Changement ne peut garantir ni être tenue pour responsable d'informations fausses qu'elle aurait diffusées à son insu et de bonne foi.

## 6. Adoption et diffusion

Le Conseil d'Administration d'I&C est le seul organe social compétent pour l'adoption et la modification de la présente Charte. Cette Charte, distribuée à tous les adhérents, bénévoles et salariés d'Initiatives et Changement précise le cadre dans lequel s'inscrivent les règlements et procédures de l'association. Elle est également communiquée, grâce à sa publication sur le site Internet de l'association, à tous ceux avec qui Initiatives et Changement est en relation.

Le conseil d'administration d'Initiatives et Changement se réserve le droit de révoquer l'appartenance d'un adhérent à l'association s'il a été constaté un manquement à cette Charte.

Toute personne souhaitant signaler un manquement à l'application de cette charte est invitée à écrire au Comité d'Audit de l'association, qui s'engage à répondre dans le mois, à l'adresse suivante :

« Comité d'Audit d'Initiatives et Changement  
7 bis rue des Acacias  
92130 à Issy-les-Moulineaux »

ou par mail à : [comite-audit@ic-fr.org](mailto:comite-audit@ic-fr.org)

Dans les deux cas, l'ouverture du courrier ou courriel sera uniquement réalisé par un membre du Comité d'Audit afin de garantir le traitement confidentiel de cette alerte.